

Objet : PROCÈS VERBAL DU CONSEIL CONSULAIRE EN FORMATION PROTECTION ET ACTION SOCIALE EN
FAVEUR DES FRANÇAIS DU 05 JUIN 2025

La séance plénière du Conseil Consulaire s'est tenue le 05/06/2025 à 16h à l'adresse suivante :

Edificio corporativo 2015
Calle Filomena Gómez de Cova
Saint-Domingue

Participants :

- Mme JACOB Emmanuelle, Conseillère des Français de l'étranger
- M. BREHM Nicolas, Conseiller des Français de l'étranger
- Mme ASSEMAT Françoise, Conseillère des Français de l'étranger
- Mme BARBRY Sonia, Ambassadrice de France
- M. HIRSTEIN Edern, Vice-consul
- Mme URBAS Emilie, Agente consulaire

Ont été remis aux membres du conseil consulaire les documents de travail suivants :

- Ordre du jour
- Lettre du ministre délégué à la Présidente de l'Assemblée des Français de l'Etranger à propos de l'organisation des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger.

Ce conseil est convoqué en application du point A de l'article 7 du décret de 2014.

1. Information sur la reconduction des médecins conseils du poste

L'Ambassadrice informe les Conseillers de la proposition de ce poste de renouveler les mandats des deux médecins conseil du poste, Dr Ghislaine AMAT et Dr Adrian PUELLO, proposition qui recueille l'agrément de tous.

2. Lancement des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger

L'Ambassadrice présente aux Conseillers la lettre envoyée par le Ministre délégué à propos du lancement des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger, le rôle du poste et celui des élus dans le cadre de cet exercice.

M. Laurent Saint-Martin, a adressé, le 15 janvier 2025, un courrier à la présidente de l'AFE confirmant son souhait de consulter l'Assemblée des Français de l'Etranger sur le fondement de l'article 12 de la loi n°2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France, en vue de dresser un état des lieux des dispositifs d'aides sociales existants au profit de nos compatriotes établis à l'étranger et de formuler des propositions sur les améliorations qui pourraient être apportées :



**AMBASSADE
DE FRANCE
EN RÉPUBLIQUE
DOMINICAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- au dispositif des aides à la scolarité, qu'il s'agisse des bourses scolaires ou des aides au financement des accompagnants des élèves en situation de handicap,
- au dispositif des aides sociales directes (allocation de solidarité, allocation à durée déterminée, secours mensuel spécifique enfant, secours occasionnel, allocation enfant et adulte handicapé) et indirectes (dispositif de subvention aux organismes locaux d'entraide et de solidarité, aux centre médico-sociaux) afin qu'elles soient à la fois plus efficaces, mieux ciblées et adaptées aux besoins
- enfin, au fonctionnement de la Caisse des Français de l'étranger, afin de permettre à cette dernière d'assurer pleinement sa mission de service public de couverture des risques des assurés résidant à l'étranger, en complément ou en l'absence d'une convention bilatérale de sécurité sociale entre leur pays de résidence et la France, en particulier au profit des plus défavorisés d'entre eux à travers le mécanisme de la catégorie aidée. »

Ouvertes formellement le 10 mars, ces Assises de la protection sociale des Français de l'étranger, dont le pilotage est assuré par l'AFE, se dérouleront sur 6 mois, jusqu'au 10 octobre 2025. L'AFE est chargée de rendre un rapport lors d'une conférence de consensus, le 10 octobre 2025, en marge de sa 43^{ème} session.

L'Ambassade a publié sur son site un article sur les Assises et s'engage à fournir les éléments chiffrés dont elle dispose nécessaires pour les discussions.

Les Conseillers indiquent qu'ils comptent se réunir pour établir une réponse à l'Assemblée des Français de l'étranger.

De façon préalable, ils évoquent plusieurs points quant à la mise en œuvre de la protection sociale des Français de l'étranger en République dominicaine :

- la stagnation du taux de base à partir duquel est calculé le montant des aides sociales ;
- les difficultés liées aux effet à la fracture numérique dans l'accès à l'aide sociale pour un nombre important de Français en situation de précarité ;
- au sujet de la Caisse des Français de l'Etranger, les effets délétères du retrait de la « cotisation famille » en 2019 qui a eu pour effet un renchérissement du cout pour les usagers
- au sujet de la Caisse des Français de l'Etranger, les déficiences du prestataire de la caisse en République dominicaine, VYV, qui fonctionne très mal pour le remboursement des soins d'urgence.
- au sujet de la Caisse des Français de l'Etranger, la manque d'hôpitaux dominicain conventionnés.

Intervention de Mme JACOB sur la possibilité à long terme de la signature d'une convention sociale entre la France et la République dominicaine pour assurer une réciprocité des régimes de retraites par exemple.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Ambassadrice remercie les élus et clôt ce conseil à 16h30.

Les membres de droit de ce conseil approuvent son Procès-verbal :

- Emmanuelle JACOB, présidente du conseil consulaire, Conseillère des Français de l'étranger.

Signature :



**AMBASSADE
DE FRANCE
EN RÉPUBLIQUE
DOMINICAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Nicolas BREHM, Conseiller des Français de l'étranger.

Signature :

- Françoise ASSEMAT, Conseillère des Français de l'étranger.

Signature :

- Sonia BARBRY, Ambassadrice de France en République dominicaine.

Signature :